

CHARTRE

FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE PAR LE DIALOGUE

ETHIQUE

INTRODUCTION

En tant qu'entreprise associative dévouée à la cause du « mieux vivre ensemble », Promévil assume pleinement sa responsabilité à l'égard de la Société. Aussi, elle s'implique dans le respect des droits fondamentaux, des droits sociaux, ceux de l'environnement et plus largement de l'Intérêt Général.

Son action est gouvernée par les sept valeurs que sont l'échange, l'écoute, le respect, le dialogue, l'intégrité, la diversité et la transparence.

La présente Charte formalise la démarche éthique de Promévil et vise à communiquer son identité à travers sa raison d'être et ses valeurs afin de promouvoir, en toutes circonstances, des comportements pro-sociaux exemplaires.

Son objectif est de fixer un cadre commun aux salariés et bénévoles de Promévil ainsi qu'à ses clients, partenaires et fournisseurs, afin de responsabiliser l'ensemble des intervenants et parties prenantes, tout en recherchant les meilleures synergies dans le respect de la déontologie de chacun.

Ainsi, Promévil encourage, à travers cette charte, ses salariés, bénévoles, clients, partenaires et fournisseurs, à s'inscrire dans cette même démarche tout au long de leurs relations avec l'association.

En plus d'être disponible au grand public sur le site web de Promévil, ce document est annexé au livret d'accueil des salariés et bénévoles, à l'ensemble des réponses à appel d'offres et nouveaux contrats ou renouvellements, ainsi qu'au verso des factures. Elle fait l'objet d'une discussion régulière au sein des équipes en interne.

Promévil demande de ses principales parties prenantes une connaissance et signature de celle-ci.





1. FAVORISER L'ÉCHANGE ET L'ÉCOUTE / ENTREtenir LE DIALOGUE

Dans le cadre de ses activités, **Promévil** et les signataires de la Charte s'engagent à favoriser l'empathie, l'échange et l'écoute ainsi qu'à entretenir un dialogue constant.

EN INTERNE

De par son domaine d'activités et conformément aux valeurs qui guident son action, **Promévil** valorise le capital humain.

Afin de créer un climat de bien-être au travail, nécessaire à la réussite des actions de médiation sociale, **Promévil** et les signataires de la Charte s'engagent à favoriser l'échange et l'écoute, notamment entre collaborateurs.

Dans le cadre d'un dialogue vertueux et respectueux, ils s'engagent dans une co-construction en étant ouverts aux propositions de chacun et toujours dans la recherche de consensus.

Promévil et les signataires de la Charte visent à établir une ambiance de travail conviviale et favorisent le travail collectif, l'entraide et la coopération entre collaborateurs.

Au sein des équipes, la diversité est recherchée, valorisée et respectée.

A L'ÉGARD DES USAGERS ET CLIENTS

Promévil s'engage à respecter les intérêts des usagers et des clients.

Dans ce but, **Promévil** et les signataires de la Charte s'engagent à favoriser l'échange et l'écoute afin de mieux répondre à leurs attentes. Une attention particulière est apportée à la réponse aux besoins des interlocuteurs.

Promévil et les signataires de la Charte font preuve de sérieux et adoptent une attitude responsable et hospitalière à l'égard de leurs interlocuteurs.

A L'ÉGARD DES PARTENAIRES ET DES FOURNISSEURS

Promévil s'engage à agir avec éthique et loyauté à l'égard de ses fournisseurs et partenaires.

Dans le cadre des relations avec les partenaires et fournisseurs, **Promévil** et les signataires de la Charte s'engagent à entretenir un dialogue fructueux en tenant compte des intérêts de chacun.

Chacune des parties prenantes s'engagent à observer une position d'objectivité neutre et bienveillante et de proactivité en cas de différends et/ou de conflits.



2. INTEGRITE ET TRANSPARENCE

Promévil et les signataires de la présente Charte s'engagent à faire preuve d'intégrité et de probité. Ils adoptent un comportement éthique irréprochable.

TRANSPARENCE ET PROFESSIONNALISME

Promévil et les signataires de la Charte s'engagent à faire preuve de professionnalisme dans le cadre de leurs activités.

En particulier, ils veillent au respect des conventions conclues, des réglementations et législations applicables, notamment en matière de concurrence et de commande publique.

Promévil et les signataires de la Charte font preuve de transparence.

Ils justifient par écrit toutes les transactions financières.
Ils veillent au respect du processus de décision et de contrôle.

Chaque intervenant proscrira tout rapport privilégié avec des tiers qui seraient susceptibles de le placer personnellement en situation d'obligé et / ou de faire naître un doute sur son intégrité.

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAFIC D'INFLUENCE

Promévil et les signataires de la Charte s'engagent à agir contre la corruption dans toutes ses formes et contre le trafic d'influence.

A ce titre, ils s'interdisent de proposer ou d'octroyer, directement ou par le biais d'intermédiaires, des dons, des cadeaux ou tout avantage quelconque à des agents publics, des personnes chargées d'une mission de service public, des partis politiques ou des élus afin d'obtenir ou de conserver un avantage commercial ou financier ou d'influencer une décision.

Ils s'interdisent également de recevoir des paiements illégaux de la part d'un client, d'un usager, d'un fournisseur ou d'un partenaire de **Promévil**.

Ils s'interdisent de proposer ou d'octroyer, directement ou par le biais d'un intermédiaire, des dons, des cadeaux ou tout avantage quelconque à une personne pour qu'elle abuse ou parce qu'elle a abusé de son influence réelle ou supposée en vue d'obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision.

LUTTE CONTRE LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Promévil et les signataires de la Charte veillent à lutter contre les conflits d'intérêts.

Promévil et les signataires de la Charte garantissent l'absence de tout conflit d'intérêts et s'engagent à informer **Promévil**, ainsi que toutes les parties concernées, de tout risque de conflit d'intérêts dont ils pourraient avoir connaissance.



3. RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Promévil et les signataires de la Charte s'engagent à veiller à la protection de l'environnement dans leurs locaux et dans le cadre de leurs activités professionnelles.

Ils adoptent des mesures en faveur de l'environnement permettant d'assurer l'amélioration de leurs performances en matière environnementale.

Ils respectent l'ensemble des dispositions et réglementations applicables en matière environnementale.

RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX

Promévil et les signataires de la Charte s'engagent à respecter l'ensemble des droits fondamentaux prévus par les dispositions nationales, notamment constitutionnelles et les conventions internationales.

En particulier, ils respectent les conditions de travail requises par le code du travail et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

Respect de l'égalité et lutte contre toute forme de discrimination

Promévil et les signataires de la Charte s'engagent à promouvoir l'égalité de traitement et l'égalité des chances.

Ils s'interdisent toute discrimination portant sur les personnes liée à : l'origine, l'appartenance à une ethnie ou une nation, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'apparence physique, le nom de famille, le lieu de résidence, la domiciliation bancaire, les mœurs, l'âge, la situation familiale, la grossesse, les caractéristiques génétiques, l'état de santé, le handicap, la situation économique, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses.

Fait à..... le.....

Signatures